



## Comment écrire à un juge...

Par **atomizer**, le **07/01/2013** à **14:09**

**bonjour** ...quand manifestement celui-ci n'a pas pris connaissance d'un dossier avant de rendre sa décision ??? (puisque je n'ose imaginer/supposer une complicité avec le défendeur)

En effet, je suis victime d'une tentative d'escroquerie, d'insultes et menaces, avec toutes preuves matérielles tangibles dument fournies en les formes et délais requis, et alors que le défendeur n'a apporté aucune contradiction à ces documents, ni donné quelconque signe de vie (ni ne s'est même présenté à l'audience !).

A ce jour, 8 personnes de mon entourage que j'estime censées, tombent à la renverse lorsque je leur montre ce dossier et ses conclusions !

Que puis-je (ou dois-je ?) faire en pareilles circonstances ?

Le litige porte sur moins de 800 €

Je peux donner des détails en privé ou ici si le forum l'accepte.

Merci pour votre aide.

Le sentiment d'injustice est très désagréable, bien plus encore que le préjudice matériel, pourtant conséquent, puisque même si la tentative d'escroquerie proprement dite a échoué, j'en reste pour plusieurs centaines d'Euros de ma poche ! Et je suis qui plus est demandeur d'emploi non imposable !